

le méritent moins. Une telle pauvreté ne peut élever le Religieux à la perfection ; car s'il éprouve les besoins d'un homme pauvre, il a la volonté d'un homme riche (1).

Il dit ailleurs (2) : Nous voyons des hommes dans les communautés religieuses qui, après avoir méprisé de grandes richesses, abandonné de fort belles terres, se passionnent pour un canif, une plume, et d'autres semblables bagatelles. Il ajoute encore (3) : L'affection déréglée que nous avons quelquefois pour des choses de néant, nous émeut contre ceux qui seulement osent les toucher du doigt ; s'il n'y avait pas affection, si l'on était véritablement pauvre d'esprit, l'on n'éprouverait pas ces émotions et ces emportemens qui sont d'autant plus honteux et plus criminels, que les choses ont moins d'importance. Un homme aura quitté de grands biens, il s'attachera à un couteau, etc., quelle marque de bon esprit ! Il aura abandonné une maison magnifique, commode et richement meublée pour s'affectionner passionnément à une cellule, quel beau jugement ! Il s'est arraché avec violence à son père, à sa mère, à ses parens à qui Dieu et la nature l'avaient si étroitement lié, et il se rend esclave d'une personne qui ne lui est rien, est-ce être sage ?

Saint Dorothee dit sur le même sujet : On ne peut attribuer qu'à une grande folie le désordre que nous voyons parmi nous : nous avons volontairement laissé en sortant du monde des choses grandes et précieuses, et nous nous affectionnons souvent dans la vie religieuse à des choses très-petites de manière à en éprouver du trouble. Le Religieux, disait saint Macaire qui a quitté ses parens et tout ce qu'il avait dans le monde et qui conserve de l'affection pour les petites choses à son usage, sort du siècle par une grande porte ; et y rentre par une petite.

(1) Quia cum censum habeat pauperis, non abjicit divitis voluntatem.

(2) Collat. 1. cap. 6. — (3) Lib. 4. cap. 15.

§ IV.

Troisième et quatrième degré de la pauvreté.

Ce troisième degré de pauvreté ne tient pas tant à son essence que les deux précédens ; il tient à son excellence et à sa perfection, il n'est par conséquent pas d'une obligation si rigoureuse ; il consiste à se contenter des choses nécessaires et à s'abstenir de celles qui sont superflues.

Pour bien comprendre cela, il faut noter qu'il est des choses qui sont rigoureusement nécessaires, ainsi le pain et l'eau le sont absolument ; si on prenait les choses dans toute leur rigueur, tout le reste serait superflu, et les Saints même ne s'en sont pas contentés ; il faut donc regarder comme superflu ce que les bons Religieux, qui ont la conscience délicate, qui observent exactement les règles, regardent comme tel.

D'après cette règle, un Religieux peut sans crainte de superfluité vicieuse, avoir une ou plusieurs choses ; mais s'il possède plusieurs choses superflues, lors même qu'il en aurait la permission du supérieur, qu'il serait disposé à les rendre si on les lui demandait, ne serait pas exempt de péché, parce que cette superfluité blesse la pauvreté. S'il est difficile, comme nous l'avons dit, et presque impossible de transgresser les règles sans péché, lors même qu'elles n'obligent pas sous peine de péché, à plus forte raison se rend-on coupable quand on transgresse un vœu ; car l'obligation du vœu est bien plus étroite que celle des règles. Si l'inférieur pèche en gardant des choses superflues, le supérieur pèche aussi en lui en donnant la permission ; parce qu'il nuit à l'institut, au Religieux dont il doit désirer la perfection, il outrepassé son pouvoir, qui ne lui a pas été donné pour détruire, mais pour conserver et perfectionner ce que Dieu lui a con-

fié. Si saint Paul écrit à Timothée, *ayant de quoi nous nourrir et de quoi nous couvrir, nous devons être contents* (1); le Religieux qui a fait vœu de pauvreté, doit bien plus que les autres entrer dans ce sentiment et suivre ce conseil. Saint Epiphane, animé de cet esprit, répondit à un homme riche qui lui offrait cinq mille écus: Mon fils, je vous remercie, une robe fort simple suffit pour me couvrir, un peu de pain et d'eau pour me nourrir; pourquoi voulez-vous me charger davantage; je veux aller à mon salut et à ma perfection le plus vite que je pourrai (2).

Theodoret raconte (3) que saint Aphraate, ayant quitté la Perse, sa patrie, se renferma dans une petite maison hors de la ville d'Edesse en Syrie, pour vivre en anachorète. Un grand seigneur, nommé Anthème, qui fut depuis gouverneur de la province et consul, vint le visiter à son retour de son ambassade de Perse: Mon père, lui dit-il, comme il n'est personne qui n'ait de l'affection pour son pays, qui n'en trouve les fruits plus doux et plus suaves, je vous apporte une robe faite dans votre pays, je vous prie de la recevoir de ma main, et de me donner en échange votre bénédiction; le saint prit la robe et la posa sur un siège. Après plusieurs discours de part et d'autre, le saint dit à Anthème qu'il avait quelque chose sur le cœur qui lui faisait beaucoup de peine. J'ai pris une résolution inviolable de n'avoir jamais qu'une personne avec moi, quoi qu'il arrive: depuis seize ans j'ai un compagnon dont je suis très-content, mais il est venu un homme de mon pays qui me presse avec beaucoup d'instance de lui permettre de demeurer avec moi; j'affectionne ce nouveau venu parce que c'est un homme de mon pays; mais aussi il me paraît bien pénible et

(1) Habentes alimenta et quibus tegamur, his contenti simus. 1. *Tim.* 6. 8.

(2) In ejus vita apud Sur. 12. Maii cap. 41.

(3) In Philoth. cap. 8.

même injuste de congédier le premier; que faire? Mon père, lui dit Anthème, vous ne pouvez renvoyer celui qui vous a bien servi pendant si long-temps pour donner sa place à un homme dont vous ne connaissez ni les mœurs, ni l'esprit, seulement parce qu'il est de votre pays. Vous trouverez donc bon, Monsieur, reprit le saint homme, que je ne reçoive pas votre robe; je n'en veux pas deux, et j'aime la mienne parce qu'elle me sert depuis long-temps: mon inclination; votre propre jugement, me la font préférer à celle que vous voulez me donner. Anthème admira la défaite ingénieuse de l'anachorète, et ne le pressa pas davantage.

Le saint abbé Agathon avait bâti et achevé avec beaucoup de peine un petit monastère; au moment de l'habiter, il s'aperçut qu'il y avait dans la construction des choses qui n'étaient pas nécessaires; il dit alors à ses disciples: allons nous-en, sortons d'ici. Ses disciples bien affligés, lui dirent: Mais, mon père, comment voulez-vous que nous quittions maintenant une maison qui nous a coûté tant de peine à bâtir, que dira le monde? Il dira que nous sommes des esprits légers et inconstans, que nous ne pouvons demeurer en aucun endroit, il en sera scandalisé. Le saint leur répondit: Il peut se faire qu'il arrive ce que vous dites, mais il est aussi des personnes qui seront édifiées de notre conduite et diront que l'amour de Dieu nous a fait sortir de cette maison où nous ne pouvions pas demeurer, parce qu'il y avait des choses superflues; ainsi vienne qui voudra, qui voudra demeure, pour moi je m'en vais. Ses disciples le voyant si ferme dans sa résolution, abandonnèrent la maison et le suivirent (1).

Que le Religieux zélé pour sa perfection se dépouille, à l'imitation de ces saints, de tout ce qui est superflu.

(1) Apud Rosweid. lib. 5. Libell. 6. n. 4.

A quoi sert, je vous prie, dans votre chambre tant de bagatelles, tant de petits meubles curieux dont vous pouvez très-facilement vous passer, et qui ne sont, après tout, que des amusemens qui vous font perdre le temps, des liens qui vous embarrassent, des poids qui vous chargent, et des épines qui vous piquent? Si vous avez la conscience délicate, débarrassez-vous de tout cela, donnez-le à Jésus-Christ, contentez-vous du nécessaire: moins vous aurez, plus vous aurez; pour tout avoir, il ne faut rien avoir; plus votre chambre sera vide, plus vous aurez de paix, de liberté d'esprit et de disposition à l'union avec Dieu.

Rapportons ici le sentiment de quelques Saints et de quelques fondateurs d'Ordre qui ont toujours voulu que leurs bâtimens portassent toujours les marques de la pauvreté, et qu'ils ne fussent jamais ni trop spacieux, ni tant soit peu magnifiques.

Saint François étant dans la ville de Sienne, un seigneur voulut bâtir un monastère pour ses Religieux; il en parla à ce saint qui permit qu'on fit une petite maisonnette ou un très-pauvre monastère, parce qu'il voulait que ses frères ne fissent que de petites maisons de bois et de torchis (1).

Sainte Thérèse voulait aussi que ses monastères fussent bâtis très-pauvrement, et dans ceux qu'elle établissait, elle mettait des croix faites avec des cannes et du bois grossier et non poli; elle recommanda toujours cette pauvreté des édifices à ses religieux et à ses religieuses.

Elle pensait, avec raison, que c'était une chose monstrueuse de voir des personnes pauvres et déchaussées habiter de grands et riches bâtimens; elle ne voulait pas

(1) Tuguriolum aut monasterium pauperulum domos construi faciunt pauperulas ex luto et lignis. *Opusc. S. Franc. to. 3. colloq. 16.*

que les maisons de son Ordre fissent tant de bruit en s'éroulant au jour du jugement. « Pour l'amour de Notre-Seigneur, je vous prie, mes sœurs et mes pères, de prendre garde de ne pas faire de grands et somptueux bâtimens. » Elle ajouta au chapitre second du Chemin de la perfection: « Pour l'amour de Dieu, gardez-vous bien, mes filles, des superbes édifices; si je pouvais le dire en conscience, je prierais Dieu que le jour où mes filles les auraient élevés, ils tombassent à terre et les écrasassent toutes. N'est-ce pas une chose indigne de faire de grands bâtimens avec la substance des pauvres? Ah! que Dieu ne le permette pas! Imitez notre Roi, il n'eut d'autre maison que l'étable de Bethléem, où il naquit, et la croix où il rendit le dernier soupir (1). »

Théodoret rapporte (2) que saint Julien, surnommé Sabas, s'étant éloigné quelque temps de ses disciples, afin de se livrer avec plus de liberté à la retraite, et ne s'occuper que de Dieu; ses disciples, en son absence, bâtirent un petit monastère commode, mais plus grand qu'il ne l'avait ordonné. Le saint en le voyant, à son retour, leur dit: Je crains bien, mes enfans, qu'en travaillant à agrandir les maisons que nous avons sur la terre, nous ne rendions fort petites et bien étroites celles que Dieu nous prépare dans le ciel; cependant les unes tomberont bientôt et ne nous serviront pas long-temps, et les autres sont éternelles et ne tomberont jamais.

Le bienheureux Laurent Justinien n'aimait pas non plus dans les monastères les grands bâtimens ni les cellules trop larges; quand il en voyait, il disait en branlant la tête: ce n'est pas ainsi que faisaient nos pères (3); et quoique les revenus de son monastère lui permissent de

(1) Thérèse en sa vie, p. 2. ch. 5.

(2) In Philoth. cap. 2.

(3) Non sic patres nostri, non sic. *In ejus. vita 8. Januar. apud Sur.*

bâtir un dortoir en briques ; il ne voulut le faire que de terre.

Ce qu'on lit dans la vie de saint Volstan, qu'on arracha de son monastère pour le faire évêque de Wigorne, en Angleterre, va encore plus loin. On démolissait son église cathédrale que saint Oswalde avait fait bâtir, et on élevait sur ses ruines une église bien plus grande et plus magnifique ; il se mit à pleurer ; on lui en fit de doux reproches en lui montrant qu'il devait bien plutôt se réjouir de ce que de ses jours il voyait cet heureux changement et cette gloire pour son église ; il répondit : vous ne comprenez pas la source de mes larmes ; je pleure de ce que nous, pauvres et misérables pécheurs, renversons les ouvrages des Saints afin d'acquérir de l'honneur et de la gloire devant les hommes (1). Son historien ajoute : Les hommes de ce temps ne savaient pas ce que c'était que de faire des bâtimens superbes, mais ils savaient s'immoler eux-mêmes devant Dieu dans quelque pauvre maison que ce fût, entraîner les autres à la vertu par leurs exemples ; nous faisons le contraire, nous négligeons le salut des âmes, et nous ne pensons qu'à bâtir et à mettre pierre sur pierre (2).

Hugue de St-Victor dit fort bien à ce sujet : La pierre sert sans doute à l'édifice, mais à quoi sert la sculpture sur la pierre ? Qu'on lise les histoires de la Genèse dans la sainte Ecriture, et non sur des bas-reliefs ; « on habille Eve sur la muraille, et derrière cette muraille un pauvre est couché tout nu (3). »

(1) Quod nos peccatores et miseri opera Sanctorum destruímus, ut nobis laudem comparemus. *Apud Sur. 19. Januar.*

(2) Non noverat illa ætas pompatica construere, sed sub qualicumque tecto se ipsos Deo immolare, subjectosque ad exemplum attrahere : Nos è contrâ nitimur ut curam animarum negligentes, cumulemus lapides. *Ibid.*

(3) Utilis est lapis in structura, sed quid prodest in lapide cælatura ?

Le quatrième degré s'élève encore plus haut, il va jusqu'au nécessaire, auquel il ne faut pas s'attacher avec passion, mais avec une grande modération. Il est des Religieux qui ne voudraient posséder aucune chose superflue, et tiennent si fort aux choses nécessaires qu'on a grand-peine à les en détacher ; ils aimeront leur chambre, leurs livres, leur bréviaire, et les autres choses dont l'Institut leur donne l'usage ; si quelqu'un étant pressé, les leur prend pour s'en servir un moment, ou si en s'en servant on les gêne tant soit peu, ils se plaignent, murmurent, se fâchent et quelquefois se mettent en colère. Souvent, pour ne pas éprouver ce déplaisir, ils les ferment et les cachent afin qu'on ne les leur demande pas ; si on les leur demande, ils trouvent des excuses, cherchent des équivoques pour ne pas dire des mensonges, afin de ne pas les prêter ; quelquefois ils les refusent hardiment, ou s'ils les prêtent, c'est de si mauvaise grâce, qu'il est bien facile de connaître que ce n'est pas de bon cœur, mais par force, et qu'on leur ferait plaisir de ne pas les leur demander. Ils devraient bien savoir que tous ces objets n'appartiennent pas plus aux uns qu'aux autres ; à ceux qui en ont l'usage ou à ceux qui les demandent, que tout appartient à la communauté. Ainsi un bon Religieux doit retrancher, non-seulement les choses qui ne lui sont pas nécessaires, mais mettre la plus grande modération dans l'usage de celles qui le sont, et apporter toujours un dégagement d'esprit raisonnable.

Dans toutes les communautés bien réglées, il a toujours été défendu aux Religieux particuliers d'avoir des clés sans la permission du supérieur, afin de n'avoir rien de caché et dont les autres ne puissent disposer ; si la permission ne leur en est accordée, que personne, dit une des

Legatur Genesis in libro non in pariete ; vestitur Eva in pariete, pauper autem juxta parietem nudus accubat. *Lib. 2. de claustr.*

règles de la Compagnie de Jésus (1), ne ferme sa chambre de manière à ce qu'on ne puisse pas l'ouvrir en dehors, qu'il n'ait aucun meuble qui ferme sans permission.

Les soixante-dix anachorètes dont saint Gerasime avait la conduite, n'avaient chacun qu'une seule robe et très-peu de choses dans leurs cellules, qui étaient toujours ouvertes quand ils en sortaient, afin que chacun pût y entrer librement et prendre ce qui pouvait lui convenir (2).

On lit dans le *Gérontic*, que des voleurs étant entrés dans la cellule d'un ancien Père, lui dirent que leur dessein était d'emporter tout ce qu'il avait; le saint homme leur répondit: Mes enfans, prenez tout ce qu'il vous plaira. Après l'avoir entièrement dépouillé ils étaient sortis de la cellule, lorsque le saint s'aperçut qu'ils avaient oublié une bourse où il y avait de l'argent, alors il courut après eux en criant: Mes enfans, prenez encore cette bourse que vous avez oubliée. Les voleurs, étonnés d'une telle action, et admirant dans ce saint homme un si grand désintéressement pour les choses mêmes les plus nécessaires, ne voulurent pas accepter sa bourse, ils lui rendirent même tout ce qu'ils lui avaient pris, et s'en allèrent avec la résolution de faire pénitence de leurs péchés, et de mener une meilleure vie.

Cependant il est à remarquer qu'il se glisse souvent un grand abus dans les communautés: quelques-uns, sous le prétexte que les chambres sont ouvertes, qu'il n'y a au dedans rien de fermé, que les choses qui y sont n'appartiennent pas à ceux qui y demeurent à cause du vœu de pauvreté, que tous les biens de la maison sont communs, ne font aucune difficulté d'entrer dans ces chambres quand il n'y a personne, et d'y prendre ce qui leur con-

(1) Regul. 11. Comm.

(2) In vita S. Euthym. 20. Januar. apud Sur.

vient. Je dis que ces personnes font très-mal: 1° parce qu'elles commettent un larcin et doivent être regardées comme des voleurs domestiques, puisqu'elles prennent ce qui ne leur appartient pas, contre la volonté du légitime possesseur, c'est-à-dire l'institut, qui ne leur donne pas la permission de prendre de cette manière, mais qui le défend au contraire par des règles expresses. 2° Parce que si les choses que l'on enlève n'appartiennent pas à ceux qui logent dans ces chambres à cause de leur vœu de pauvreté, ils en ont l'usage par la légitime permission du supérieur, tandis que les autres, par le même vœu, n'en ont pas d'abord la propriété, puisqu'ils sont Religieux, et ils n'en ont pas l'usage parce qu'ils n'ont pas la permission du supérieur. 3° Ils font très-mal, puisqu'ils privent injustement ceux qui ont ce légitime usage, que souvent ils leur ôtent des choses dont ils ont grand besoin. 4° Enfin, en agissant de la sorte, ils troublent le repos public et la paix domestique, et portent les inférieurs à trop cacher les choses qui leur sont nécessaires, et forcent les supérieurs de leur permettre de les enfermer.

§ VI.

Cinquième degré de pauvreté.

Mais la pauvreté s'élève encore plus haut; dans les premiers degrés, elle peut paraître en quelque manière imparfaite, dans le cinquième elle paraît dans toute sa beauté. Il faut éprouver les effets réels de la pauvreté, souffrir qu'il manque même les choses nécessaires; c'est pour cela qu'on l'appelle indigence, qui veut dire manquement d'une chose. Celui qui a tout ce qu'il lui faut, à qui il ne manque rien pour sa nourriture, pour son vêtement, son logement et ses autres besoins, est dans une situation assez agréable, et peut porter à son aise le nom